



*Aménagement d'une médiathèque Place Clovis*

## **Préambule**

Le budget primitif pour 2020 a été construit selon les principes énoncés lors du Débat sur les Orientations Budgétaires :

- Gel des taux d'imposition communaux
- Revalorisation des tarifs des services municipaux de 1%
- Diminution des dépenses de fonctionnement
- Poursuite d'un programme ambitieux d'investissement
- Saisir les opportunités de taux d'intérêt très bas pour financer les investissements de la future mandature et sécuriser l'emprunt toxique Dexia

Le budget principal 2020 s'élève à 11 924 588,52 € et se répartit entre :

- La section de Fonctionnement pour à 6 369 370,00 €
- La section d'Investissement pour 5 555 218,52 €

## A) L'équilibre général du budget primitif 2020

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Mouvements réels ..... 5 903 805,33 €	Mouvements réels ..... 6 369 370,00 €
Mouvements d'ordre ..... 160 000,00 €	Mouvements d'ordre ..... 0,00 €
Virement à la section d'Inv ..... 305 564,67 €	Report de l'exercice précédent ..... 0,00 €
<b>Total ..... 6 369 370,00 €</b>	<b>Total ..... 6 369 370,00 €</b>
Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
Mouvements réels ..... 5 555 218,52 €	Mouvements réels ..... 5 089 653,85 €
Mouvements d'ordre ..... 0,00 €	Mouvements d'ordre ..... 160 000,00 €
	Report de l'exercice précédent ..... 0,00 €
	Virement de la section de F ..... 305 564,67 €
<b>Total ..... 5 555 218,52 €</b>	<b>Total ..... 5 555 218,52 €</b>

## B) La section de Fonctionnement

### 1 – Les recettes réelles de Fonctionnement

Les recettes réelles de Fonctionnement sont estimées à hauteur de 6 369 370 € pour 2020, soit une légère progression de 0,42% par rapport aux crédits votés en 2019. Pour rappel, les crédits votés intègrent, en plus du budget primitif, les décisions modificatives intervenues au cours de l'année 2019. Si l'on se réfère au seul budget primitif 2019, les recettes réelles de fonctionnement pour 2020 progressent de 1,74%. En effet, des recettes supplémentaires ont été inscrites en 2019, en cours d'année, lors des décisions modificatives.

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts 2019	Budget Primitif 2020	Evolution
013 – Atténuations de charges	30 000,00 €	53 000,00 €	+76,67%
70 – Produits des services et du domaine	924 870,00 €	920 870,00 €	-0,43%
73 – Impôts et taxes	3 962 250,00 €	3 994 200,00 €	+0,81%
74 – Dotations et participations	1 288 549,25 €	1 276 000,00 €	-0,97%
75 – Autres produits de gestion courante	118 300,00 €	122 300,00 €	+3,38%
77 – Produits exceptionnels	19 000,00 €	3 000,00 €	-84,21%
<b>Total</b>	<b>6 342 969,25 €</b>	<b>6 369 370,00 €</b>	<b>+0,42%</b>

**Les atténuations de charges (013)** sont prévues à hauteur de 53 000 €.

Ce chapitre comprend les remboursements de l'assurance maladie et de notre assurance des risques statutaires lorsque les agents sont absents pour raisons de santé. Cette recette est donc par nature très volatile puisque liée au degré d'absentéisme des agents. Elle est prévue à hauteur de 35 000 € pour 2020, en hausse de 5 000 € par rapport à 2019, considérant le nombre d'agents en congé de longue maladie.

Du fait du non renouvellement des contrats aidés qui arrivaient à échéance et de la politique plus restrictive du Gouvernement en la matière, la Commune n'avait pas inscrit de recettes à ce titre en 2019. Néanmoins, grâce à un partenariat fructueux avec Pôle Emploi, trois contrats aidés, sous une nouvelle formule, ont pu être conclus. L'Etat prend en charge 40% du salaire sur la base d'un SMIC à 20 h / semaine. En sus de ces aides, la Ville recevra un remboursement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour une partie des heures de décharge syndicale d'un agent. L'ensemble de ces remboursements est estimé à 18 000 €.

**Les produits des services et du domaine (70)** sont comparables aux crédits ouverts 2019. Ils s'élèvent à 920 870 €.

Ce chapitre comprend le remboursement par Orléans Métropole à la Ville des mises à disposition de services, espaces verts et ingénierie, et de personnel, pour l'informatique. Les remboursements pour le personnel sont estimés à 234 000 €. Ils reculent de 6 000 € en raison des mouvements de personnel. Les remboursements pour les autres frais restent à 40 000 € (fournitures espaces verts par exemple). Comme les années précédentes, une somme de 161 000 € provient du budget du CCAS en compensation du personnel municipal mis à sa disposition.

Le chapitre 70 comptabilise par ailleurs les droits payés par les familles pour les services enfance, périscolaires et de loisirs. L'accroissement des effectifs scolaires engendre depuis plusieurs années une augmentation des recettes liées à l'accueil périscolaire et à la restauration scolaire. La prévision de recettes de l'ALSH avait été relevée en 2019 compte-tenu du retour à la semaine de quatre jours d'école. Cela s'est vérifié dans les encaissements et permet de maintenir une prévision élevée. La prévision de recettes pour les structures petite enfance passe de 72 000 € à 73 000 € en raison de l'ouverture d'une micro-crèche en septembre 2020, en remplacement de la Halte-Garderie dont les recettes étaient modiques.

	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020
<b>Redevances des structures petite enfance, cantine, ALSH, périscolaires.</b>	<b>428 000 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>440 000,00 €</b>

Enfin, les redevances pour occupation du domaine public s'élèveront à 25 570 €. Elles correspondent aux loyers des opérateurs de téléphonie mobile pour leurs antennes (17 480 €), à l'occupation du gymnase par le collège (4 000 €), au bail emphytéotique avec la micro-crèche privée (2 590 €) et à la redevance que devra verser le délégataire des équipements sportifs de la Trésorerie (1 500 €).

Le chapitre **impôts et taxes (73)** connaîtra une progression limitée de 0,81% pour s'établir à 3 994 200 €.

La majeure partie du chapitre est constituée de la fiscalité directe (taxes foncières et d'habitation). Le produit fiscal est attendu à hauteur de 3 581 950 €. La prévision est augmentée de la seule revalorisation forfaitaire des bases, fixée à 0,9%, et est donc prudente. L'inscription budgétaire sera revue une fois que la Commune aura reçu l'état 1259 qui établit les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année.

Conformément au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, l'attribution de compensation versée par la Métropole s'établira à 47 550 €. La Dotation de Solidarité Communautaire reste identique à 55 800 €.

Le montant définitif des recettes perçues en 2019 pour la taxe sur l'électricité et les droits de mutation n'étant pas encore connu au moment du bouclage du budget 2020, les prévisions du budget primitif 2019 sont reconduites, pour respectivement 120 000 € et 180 000 €.

**Les dotations et participations (74)** sont estimées à 1 276 000 €, soit un recul d'à peine 1% par rapport aux crédits votés en 2019.

Après neuf années consécutives de baisse, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a très légèrement progressé en 2017 et 2018. La dotation forfaitaire, composante principale de la DGF, est prévue à hauteur de 660 000 € comme au budget primitif 2019. Elle fut de 665 923€ l'an passé.

Les composantes de la DGF au titre de la péréquation, la Dotation Nationale de Péréquation et la Dotation de Solidarité rurale sont prévues, respectivement à 75 000 € et 28 000 €.

Les compensations d'exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières sont inscrites pour 106 000 €. Le montant notifié pour 2019 était de 110 532 €.

Contrairement aux années précédentes où au stade du budget primitif une partie seulement de l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDTP) était inscrite au budget, cette année la totalité de la recette attendue est prévue pour 120 000 €. L'an dernier, 83 000 € avaient été inscrits au BP puis 27 000 € lors de la décision modificative de septembre, pour une recette notifiée fin octobre de 122 643 €.

Les recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et de la MSA pour le fonctionnement de nos structures enfance – jeunesse ont décroché en 2018 (261 098 €) après un pic élevé en 2017 (près de 400 000 €). C'est pourquoi la prévision pour 2019 fut limitée à 255 000 €. Mais plusieurs régularisations au titre de 2018 ayant été versées en 2019, la recette a dépassé à nouveau 400 000 € l'année dernière. En raison du manque de visibilité sur cette recette, elle est prévue à 262 000 € au budget primitif 2020.

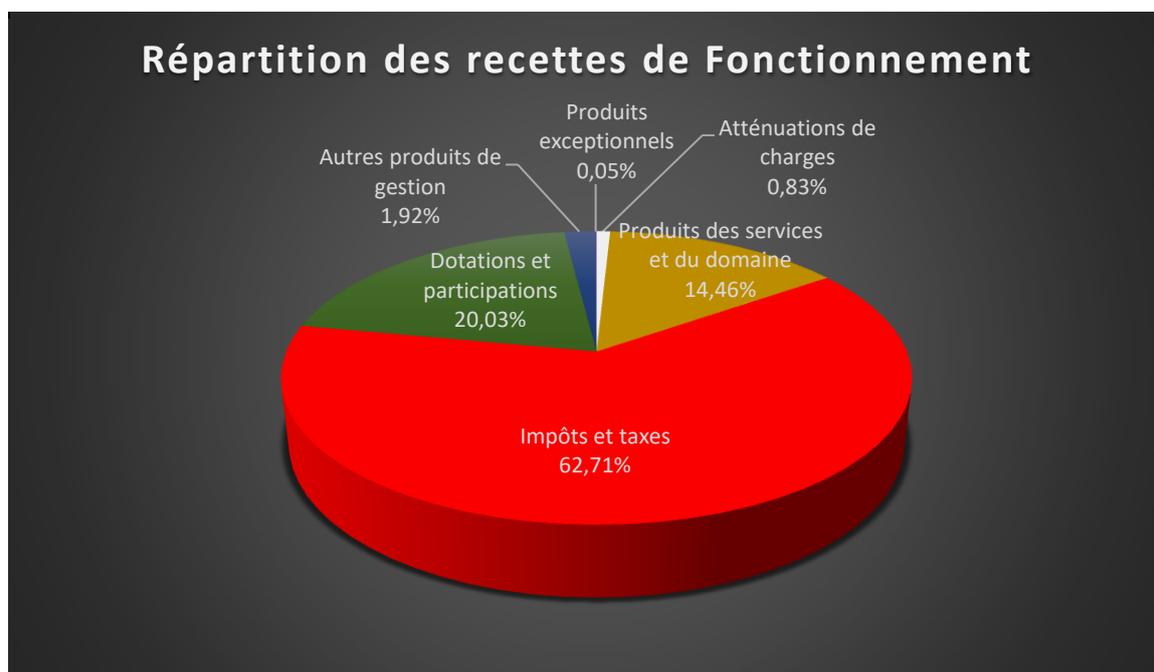
Outre la prudence sur les prévisions de la DGF, la légère baisse du chapitre s'explique par le fait qu'en 2019 une dotation ponctuelle de 10 111 € avait été reçue pour l'organisation du recensement.

Les autres produits de gestion courante (75) sont estimés à 122 300 €, soit une progression de 3,38%.

Les revenus des immeubles et des locations de salles constituent l'essentiel des ressources de ce chapitre avec 115 000 € (111 000 € au BP 2019). Les équipements rapportant les loyers les plus conséquents sont : la salle des fêtes (27 000 €), la Trésorerie (26 000 € dont 13 000 € pour le restaurant), les locaux de La Poste (23 770 € hors logements d'urgence) et le cabinet médical (18 500 €). Cependant, pour ce dernier les médecins ne règlent à la Ville que les 2/3 du loyer que la Commune acquitte à Vallogis.

Les produits issus de la régie publicitaire du magazine municipal sont anticipés à hauteur de 7 000 €.

Enfin, 3 000 € sont prévus en recettes exceptionnelles (77) au titre des remboursements divers d'assurances.



## 2 – Les dépenses réelles de Fonctionnement

Le budget primitif 2020 comprend 5 903 805,33 € de dépenses réelles de fonctionnement. Ces crédits diminuent de 1,03% par rapport aux crédits votés en 2019. Cette baisse est imputable aux charges de personnel et aux charges à caractère général.

Aux dépenses réelles de fonctionnement figurant dans le tableau ci-après, s'ajoutent le virement à la section d'investissement (305 564,67 €) et les dépenses d'ordre liées aux amortissements (160 000 €).

Chapitres budgétaires	Crédits votés 2019	Budget Primitif 2020	Evolution
011 – Charges à caractère général	1 519 713,25 €	1 422 030,00 €	-6,43 %
012 – Charges de personnel	3 740 284,00 €	3 724 660,33 €	-0,42%
014 – Atténuations de produits	43 479,00 €	45 000,00 €	+3,50%
65 – Autres charges de gestion courante	482 331,00 €	502 115,00 €	+4,10%
66 – Charges financières	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00%
67 – Charges exceptionnelles	45 000,00 €	70 000,00 €	+55,56%
022 – Dépenses imprévues	14 500,00 €	20 000 €	+37,93%
<b>Total</b>	<b>5 965 307,25 €</b>	<b>5 903 805,33</b>	<b>-1,03%</b>

Le chapitre des **charges à caractère général (011)** baisse particulièrement cette année : les crédits sont inférieurs de 97 683,25 € à ceux votés en 2019 (BP+DM).

Plus de la moitié de cette somme, environ 52 000 €, n'est pas une véritable baisse puisqu'en raison de la mise en gestion des équipements sportifs de la Trésorerie par une délégation de service public, certaines dépenses ne sont plus supportées directement par la Ville au chapitre 011 mais donnent lieu à une compensation versée au délégataire au chapitre 67.

En 2019, d'importants honoraires ont été acquittés pour le bornage du sentier de la Fosse Marion (près de 21 500 €) et l'accompagnement juridique de la procédure de passation de la DSP (15 120 €). Le budget 2020 n'aura pas à supporter ces dépenses.

Grâce à la mutualisation du marché avec Orléans métropole, le coût des locations des copieurs passent de 15 100 € en 2019 à 6 840 €. En deux ans, cette dépense sera divisée par trois puisqu'elle était de plus de 21 000 € en 2018.

Enfin, l'investissement dans les liaisons fibre optique entre nos bâtiments porte ses fruits. Il a permis de mettre fin aux abonnements VPN avec Orange courant 2019. 12 000 € inscrits en 2019 n'ont plus à l'être en 2020 (18 000 € en 2018).

Le chapitre 012, qui regroupe **les charges de personnel**, s'élève à 3 724 660,33 €. Il recule de 0,42% par rapport aux crédits ouverts 2019, soit une économie de 15 624 €. Cela fait suite à une année 2019 marquée par un bond de plus de 7% des crédits ouverts qui s'est traduit en exécution par une augmentation réelle de 4,9%.

La masse salariale a été élevée en 2019 en raison des « tuilages » causés par les départs en retraite sur des postes d'encadrement (police et ressources humaines). De plus, le nombre de congés de longue maladie est malheureusement plus important. Or, pour certains postes indispensables aux services à la population, des remplacements sont incontournables. Il faut noter qu'une partie du surcoût constaté sur ce chapitre est atténuée en recettes par les remboursements de la CPAM et de SOFAXIS.

Pour 2020, ces congés de longue maladie se poursuivent dans l'attente du départ en retraite des agents concernés. C'est pourquoi la baisse du chapitre n'est pas plus franche. L'estimation de la masse salariale comprend d'une part, la poursuite du protocole Parcours

Professionnels Carrières et Rémunérations qui revalorise l'ensemble des grilles indiciaires, et d'autre part, comme chaque année, les avancements d'échelon et de grade.

La transformation de la Halte-Garderie en micro-crèche représentera 1,5 ETP à créer tandis qu'un poste est créé au service bâtiments pour reclasser partiellement un agent. Un poste non pourvu depuis février 2019 aux espaces verts donnera lieu à un recrutement. Une part substantielle du coût de ce poste nous sera remboursée par Orléans métropole. Par ailleurs, l'emploi d'ingénieur principal est laissé vacant ce qui représente une économie importante puisqu'il s'agissait de la rémunération la plus élevée de la collectivité.

**Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) sont prévues pour 502 115 €, en hausse de 19 784 € (+4,10%) par rapport aux crédits ouverts en 2019.

Pour permettre à la future équipe municipale de décider librement du niveau des indemnités de fonctions des élus, les crédits dédiés aux indemnités et aux cotisations y afférent sont augmentés de 23 000 € pour atteindre le plafond légal.

La contribution au budget du CCAS est augmentée de 6 000 € pour permettre la réalisation d'une analyse des besoins sociaux. Cette contribution atteindra donc 196 000 €.

Autre facteur d'augmentation du chapitre, les contributions aux écoles privées accueillant des élèves privés sont prévues à 16 000 € en 2020 contre 11 600 € en 2019.

A l'inverse, les crédits pour extinction de créances et admissions en non-valeur passent de 15 000 € à 12 000 €.

L'enveloppe globale allouée aux subventions des associations diminue en passant de 145 069 € à 132 303 €. Cela s'explique par l'absence d'événements particuliers en 2020 et par l'absence de subvention à l'Association Sportive de la Trésorerie en raison du nouveau mode de gestion.

Le chapitre 014 comptabilise **les atténuations de produits**. Comme en 2019, ils ne concerneront que la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). 50 000 € avaient été inscrits à ce titre au budget primitif 2019, ramenés ensuite à 43 479 € sur la base du montant notifié. Pour 2020, 45 000 € sont prévus.

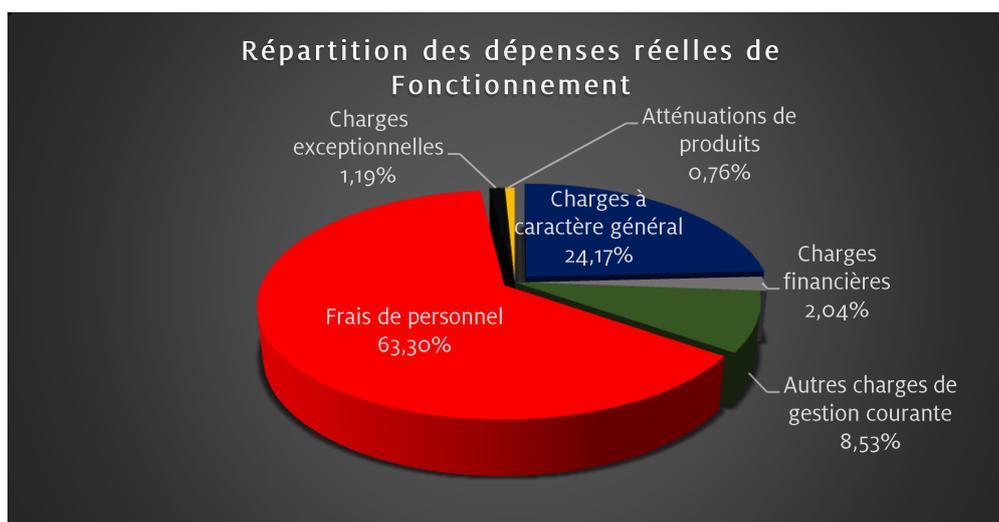
Rappelons que depuis l'année dernière la Commune n'est plus assujettie au paiement d'une amende pour le non-respect de la loi SRU sur les logements sociaux. Cette amende était de 6 160 € en 2018 et de 22 568 € en 2014. Cet élément positif pour le budget est la traduction des efforts entrepris par la Commune pour rattraper son retard en matière de logements sociaux.

**Les charges financières** (chapitre 66), après avoir baissé pendant plusieurs années, se stabilisent en 2020 à 120 000 €. La souscription d'un nouvel emprunt est compensée au niveau des intérêts par le profil d'extinction de l'encours.

Le chapitre des **charges exceptionnelles** (chapitre 67) connaît un changement profond et passe de 45 000 € à 70 000 €. La compensation pour la DSP des équipements sportifs de la Trésorerie (63 000 €) est imputée à ce chapitre.

Une subvention prévisionnelle à la Ligue contre le cancer de 4 000 € est également inscrite pour permettre le reversement des recettes perçues dans le cadre de l'opération Octobre rose.

Enfin, 3 000 € permettront de faire face à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur les exercices antérieurs.



## C) La section d'Investissement

### 1 – Les recettes réelles d'Investissement

Les recettes réelles de la section d'Investissement s'élèvent à 5 089 653,85 € contre 2 002 457,93 € pour les crédits votés en 2019. Il faut souligner que les variations d'une année à l'autre du montant des chapitres budgétaires d'Investissement sont fortes car liées aux différents projets menés.

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts 2019	Budget Primitif 2020
10 – Dotations et fonds divers (hors 1068)	250 000,00 €	430 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	752 993,93 €	0,00 €
13 – Subventions reçues	984 464,00 €	19 896,50 €
024 – Produits des cessions	15 000,00 €	10 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	4 629 757,35 €
<b>Total</b>	<b>2 002 457,93 €</b>	<b>5 089 653,85 €</b>

A ces recettes réelles d'investissement, il conviendra d'ajouter 465 564,67 € d'écritures d'ordre dont le virement de la section de Fonctionnement.

Le chapitre 10 comptabilise le **Fonds de Compensation de la TVA et la Taxe d'Aménagement**. Cette dernière était prévue à 60 000 € au budget primitif 2019, prévision rehaussée à 120 000 € lors de la décision modificative de septembre. Considérant les montants effectivement reçus, la prévision initiale est réévaluée à 80 000 € au budget primitif 2020.

Quant au FCTVA il est attendu à 350 000 € contre 130 000 € l'année dernière, les dépenses d'équipement 2018 ayant atteint un pic historique avec la rénovation de l'école Hervé Bazin.

Le chapitre 10 comprend également le compte 1068 qui est la part du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement après reprise de son résultat et des restes-à-réaliser. Cette somme s'élevait à 752 993,93 € l'an dernier et ne sera déterminée pour 2020 qu'après le vote du compte administratif.

Le chapitre 13 enregistre les **subventions d'équipement** pour 19 896,50 €. Beaucoup de subventions ont été inscrites en 2018 et 2019, notamment pour l'école Bazin, et seront reportées. Les nouvelles subventions notifiées depuis la décision modificative de septembre 2019 sont les suivantes :

- 6 396,50 € de la DRAC pour la restauration d'un tableau de l'église,
- 13 500 € de la Région pour la réfection des deux courts de tennis en résine synthétique.

Le chapitre 16 « **emprunts et dettes assimilées** » était à zéro en 2019 et s'élèvera cette année à 4 629 757,35 € ainsi répartis :

- 2 500 000,00 € d'appel à l'emprunt pour financer les investissements de la nouvelle mandature (emprunt souscrit fin 2019 : taux à 0,79% sur 20 ans) ;
- 2 129 757,35 € du nouvel emprunt de la SFIL (taux fixe à 0,31%) pour rembourser intégralement le prêt toxique Dexia et l'indemnité de remboursement anticipé.

Les **produits des cessions** (chapitre 024), pour 10 000 €, correspondent à la vente d'un terrain en bord de Loire.

## 2- Les dépenses réelles d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement atteindront 5 555 218,52 €. Malgré l'absence à ce stade de la reprise des résultats et des reports, les dépenses réelles d'investissement augmentent par rapport aux crédits votés 2019 en raison de l'emprunt souscrit de 2,5 M € qui est mis en réserve pour le futur projet de multi-accueil / ALSH.

Chapitres budgétaires	Crédits votés 2019	Budget Primitif 2020
20 – Immobilisations incorporelles (hors 204)	900,00 €	0,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	151 549,00 €	45 137,08 €
21 – Immobilisations corporelles	1 183 915,76 €	216 008,09 €
23 – Immobilisations en cours	2 126 199,18 €	2 530 000,00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	3 580,00 €	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	67 000,00 €	15 000,00 €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>3 533 143,94 €</i>	<i>2 806 145,17 €</i>
10 – Dotations et fonds divers	160 000,00 €	49 316,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	2 699 757,35 €
<i>Sous-total dépenses financières</i>	<i>660 000,00 €</i>	<i>2 749 073,35 €</i>
<b>Total</b>	<b>4 193 143,94 €</b>	<b>5 555 218,52 €</b>

Les crédits du **chapitre 204** sont destinés au paiement à Orléans Métropole de l'attribution de compensation négative pour les compétences transférées. Cette contribution étant de 108 329 €, un complément de crédits sera à prévoir au budget supplémentaire. Orléans métropole mènera une requalification de l'allée de la Petite Farinière et réalisera les études préalables à la requalification de la Place Clovis.

Au titre du **chapitre 16**, les remboursements du capital de la dette atteignent près de 2,7 M € car ils intègrent le remboursement anticipé du prêt Dexia, pour 2 129 757,35 € (dont 484 000 € d'indemnité), qui est refinancé par un emprunt à taux fixe. Le reste correspond à l'amortissement classique des emprunts dont le nouvel emprunt de 2,5 M €.

Au **chapitre 10** est comptabilisé le solde de 49 316 € du trop-perçu de Taxe d'Aménagement que la Commune doit rembourser à l'Etat. Près de 158 000 € ont déjà été remboursés sur l'exercice 2019.

### **Les dépenses d'équipement pour 2020 :**

*Pour les immobilisations corporelles :*

- Réfection du parking et des allées piétonnes à la Trésorerie : ..... 52 000,00 €
- Changement de la chaudière à la Trésorerie : ..... 55 000,00 €
- Transformation de la Halte-Garderie en micro-crèche : ..... 22 108,09 €
- Vidéo-protection : ..... 36 000,00 €
- Changement du véhicule de police municipale : ..... 22 000,00 €
- Changement du système de verbalisation électronique : ..... 3 400,00 €

- Divers matériel service logistique : ..... 13 500,00 €
- Divers matériel pour le service espaces verts : ..... 5 000,00 €
- Divers matériel pour la restauration scolaire : ..... 5 000,00 €
- Matériel informatique (mairie) : ..... 2 000,00 €

*Pour les immobilisations en cours :*

- Aménagement de la médiathèque : ..... 30 000,00 €
- Réserve projet ALSH / crèche multi-accueil : ..... 2 500 000,00 €

Cette liste recense les crédits nouveaux prévus au budget primitif 2020. Il faut considérer qu'outre ces crédits des reports interviendront pour plus d'un million d'€ et permettront de poursuivre les actions déjà engagées ou déjà votées en 2019 : l'aménagement de la médiathèque, l'isolation du restaurant scolaire Hervé Bazin, la restauration d'un tableau de l'église, les liaisons fibres entre nos bâtiments, la construction d'un bâtiment administratif au stade, l'achèvement de l'aire de jeux au lac de Bel Air ... etc.

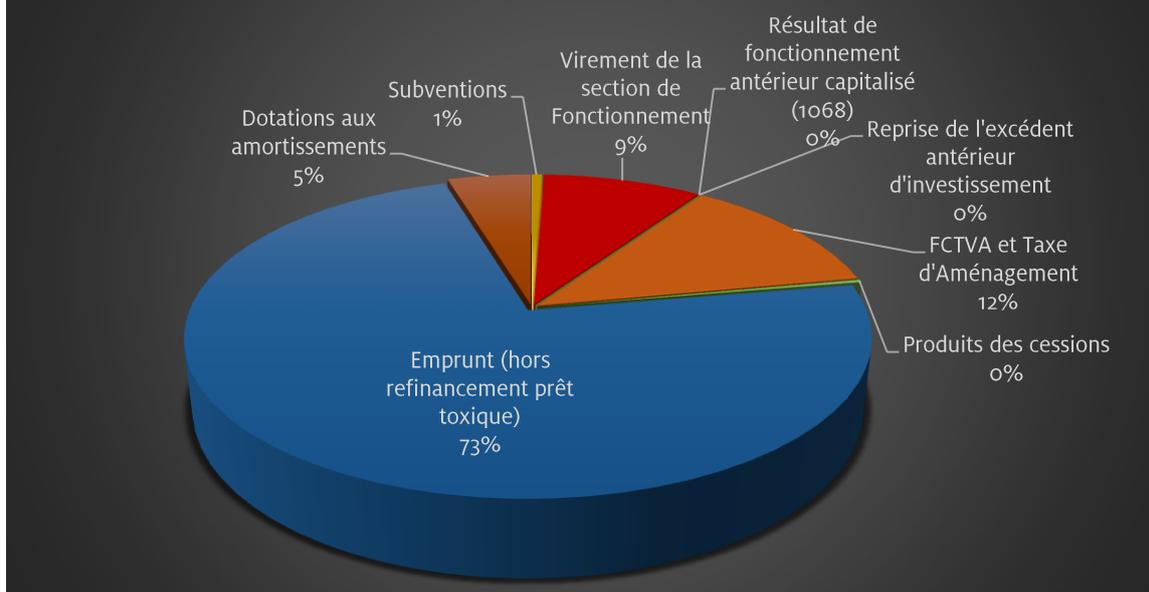
## **D) Un financement des investissements par l'emprunt et les ressources propres de la section d'investissement**

Le financement de la section d'investissement reposait principalement depuis plusieurs années sur le fonds de roulement, c'est-à-dire le report des excédents accumulés. Le budget primitif 2020 étant voté sans la reprise des résultats de 2019 ces derniers ne peuvent pas à ce stade être comptabilisés dans les recettes d'investissement. Ils le seront lors du budget supplémentaire, après le vote du compte administratif.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré dans le budget primitif 2020 par l'emprunt et par les ressources propres de cette section que sont le FCTVA et la taxe d'aménagement.

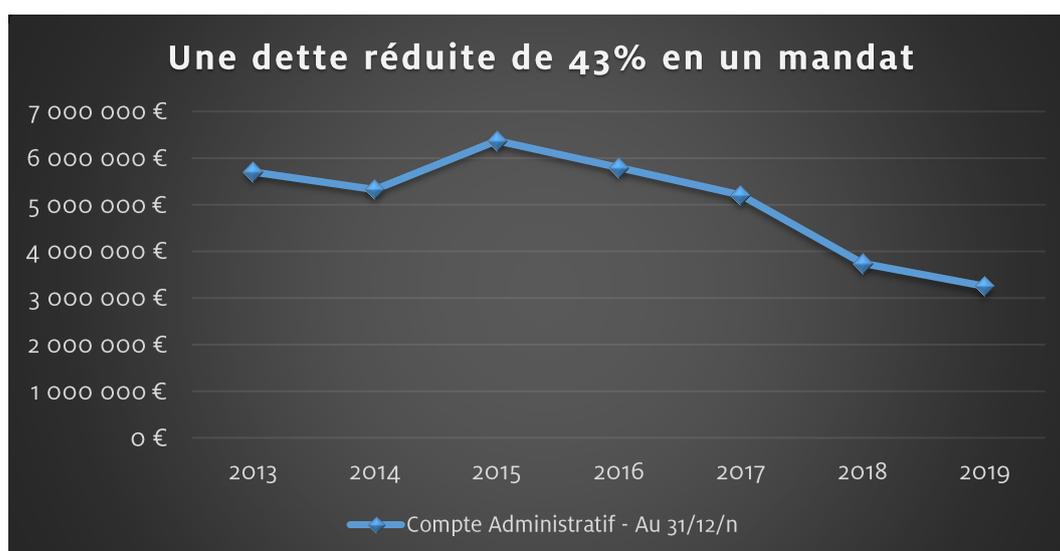
Le virement de la section de fonctionnement, c'est-à-dire l'autofinancement brut, s'élèvera à 305 564,67 €. Il traduit un maintien des grands équilibres en fonctionnement. En effet, hors reprise des résultats, cette somme était lors des budgets primitifs 2018 et 2019 respectivement de 336 603 € puis 217 662 €.

## Le financement de la section d'investissement



### E) Un recours opportun à l'emprunt

Le mandat 2014-2019 est caractérisé sur le plan financier par un désendettement important de la Ville, à hauteur de 2 448 019,23 € (dont 988 401,59 € repris par la Métropole). Comme l'expose le graphique ci-après, l'encours de dette est passé du 31/12/2013 au 31/12/2019 de 5 703 916,02 € à 3 255 896,79 €.



Cette stratégie de désendettement et l'extinction de plusieurs emprunts (un en 2017, un en 2019, deux en 2020) libèrent des marges de manœuvre qui permettent de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer une partie des investissements du nouveau mandat, et ce sans

menacer la santé financière de la collectivité. De surcroît, cette possibilité intervient dans un contexte de taux historiquement bas. C'est pourquoi il a été conclu avec la Caisse d'Épargne fin 2019 un emprunt de 2,5 millions d'€ sur 20 ans à un taux fixe de 0,79%. Cet emprunt n'est décaissé qu'en janvier 2020 et commencera donc à être amorti en 2020. Il est destiné à financer les investissements de la période 2020-2025 et tout particulièrement la construction d'un nouveau Centre de Loisirs associé à une crèche multi-accueil.

En parallèle, l'emprunt Dexia qui présentait un risque de taux sera intégralement remboursé après le paiement de la dernière échéance en juin 2020. Le prêt à taux fixe à 0,31% contracté auprès de la SFIL pour procéder à ce remboursement ne sera amorti qu'à compter de 2021. Outre la sécurisation des finances communales, ce changement conduira à une baisse importante des intérêts payés, l'indemnité compensatrice étant capitalisée et non pas financée par un taux d'intérêt plus élevé, ce qui améliorera le taux d'épargne brute.

A l'issue du nouveau mandat, au 31/12/2025, si aucun autre emprunt n'est souscrit, la dette de la Commune sera approximativement de 3,1 millions d'€, soit un niveau légèrement inférieur à celui du 31/12/2019. La trajectoire d'endettement est donc parfaitement maîtrisée.

\*\*\*\*\*